

Admission à la barre du jury d'accusation du tribunal criminel de Paris, qui félicite la Convention, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Admission à la barre du jury d'accusation du tribunal criminel de Paris, qui félicite la Convention, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 102-103;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13569_t1_0102_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

L'ORATEUR : Les vétérans de la garde nationale parisienne viennent vous payer le tribut de leur reconnaissance; recevez leurs félicitations pour votre admirable décret, par lequel le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.

Il n'appartenait qu'à des Législateurs vraiment républicains de prononcer un tel décret, aussi la République toute entière vous en prouve sa reconnaissance par cette foule d'adresses que vous recevez tous les jours.

Dans les fêtes que vous avez instituées est comprise celle de la vieillesse, elle nous fera trouver les consolations de vivre sous le ciel pur de la liberté, l'égalité et la fraternité.

Être Suprême, protecteur des français, jouis de ton triomphe et de la gloire; les temps de l'imposture ont disparu comme l'ombre; le culte de l'homme est purifié, il ne sera consacré qu'à toi et à la patrie !

Que les tables des droits de l'homme descendues de la Montagne sainte soient conservées aux races futures; déjà les peuples de la terre vous admirent, bientôt ils sauront vous estimer. Nous pouvons vous assurer que la patrie reconnaissante, pour récompenser vos importants travaux, fera graver vos noms en caractères ineffaçables dans le cœur de tous les français. Les vétérans se multiplieront pour écraser les assassins et les traîtres, et prévenir les complots des lâches; ils feront un rempart de leur corps pour garantir les sauveurs de la France. Ils demandent la prompt punition des monstres qui ont attenté aux jours de Collot d'Herbois et Robespierre. Grâce soit rendue à cette Montagne sacrée qui travaille sans relâche au bonheur de tous; vous avez, Législateurs, tout fait pour nous, nous ferons tout pour vous.

Grâce soit rendue aux dignes mères qui ont porté et qui porteront dans leur sein des dépôts aussi précieux que les jeunes Bara et Agricola-Viala, son digne émule, dont la Convention a décerné les honneurs du Panthéon.

Grâce enfin soit rendue à tous nos défenseurs dans le cercle immense de la République française; l'Être Suprême les accompagne, ils sont impérissables.

La sagesse et la vertu sont les compagnes des vieillards, vous les avez, Législateurs, honorés de la garde du Sénat, vous les avez rajeunis, le baume de la démocratie que vous faites circuler dans leurs veines, leur fera chérir la vertu et respecter les lois, nos âmes ne vieilliront jamais étant pétrées par les mains de l'immortalité. Oui, nous conserverons jusqu'au dernier moment de notre vie, le titre glorieux de vétérans républicains, toujours unis de cœur et d'esprit avec nos frères de toutes les sections pour terrasser l'hydre de l'aristocratie, et déjouer leurs infâmes complots

Martyrs de notre divine liberté dont les simulacres reposent dans ce sanctuaire; nous n'oublierons jamais combien la route honorable que vous nous avez tracée rendra tous les hommes heureux; vous avez répandu votre sang pour nous, nous répandrons jusqu'à la dernière goutte du nôtre pour vous imiter et marcher sur vos pas, sur ceux qui vous succèdent et ceux qui vous succéderont dans la carrière glorieuse que vous avez préparée aux vrais républicains.

Nous sommes des français, nous ne serons jamais ingrats. Divine liberté ! Bonheur de l'homme sur la terre, que tous les peuples se réunissent pour te rendre hommage; les bienfaits que tu enfantes propagent une immense famille de frères qui te béniront éternellement en prononçant ce refrain chéri; Vive la République ! (1).

(*Applaudi*).

Les vétérans étaient accompagnés de leur instituteur et de leur médecin.

Leur instituteur assure la Convention, au nom de ses élèves, qu'il y avait, dans le cercle immense de la République 1100 000 vétérans prêts à périr pour la Montagne sacrée, la liberté et la République, une, indivisible et impérissable; mais ces 1100 000 intrépides républicains, a ajouté leur instituteur, désireroient que la Convention les dispensât de payer des citoyens pour se faire remplacer dans le service de la garde nationale, lorsqu'ils font le service dans leurs compagnies ou dans leurs bataillons respectifs. Renvoi de la demande aux comités de salut public et de la guerre (2).

9

Les citoyens composant le jury d'accusation du tribunal criminel du département de Paris expriment la part qu'ils ont prise aux alarmes et à la joie de la Convention. Ils promettent de surveiller toujours davantage, s'il est possible, les ennemis de la Société et de leur appliquer la loi qui l'en délivre (3).

L'ORATEUR : Citoyens représentans,

Lepelletier et Marat sont morts assassinés, Collot et Robespierre ont été sur le point de périr sous le glaive des assassins; ainsi le patriotisme le plus pur et le plus énergique, la sévérité des principes, l'abnégation de soi-même, le dévouement entier au salut de la République, sont, auprès des tyrans et de leurs suppôts, des titres certains pour être assassinés.

Quel fruit ces insensés attendent-ils donc de leur lâcheté ? Croient-ils en assassinant des hommes, qui nous sont chers, croient-ils nous décourager ! Est-il un seul français qui ne brigât l'honneur de mourir pour sa patrie ! Le sang de Lepelletier et celui de Marat n'ont-ils pas cimenté la République ! Si nous eussions perdu Collot et Robespierre, n'avions-nous pas encore la représentation nationale ! Comme l'a dit Robespierre, il n'est pas un de vous, il n'est pas un de nous qui n'eût juré, sur leurs corps sanglants, d'exterminer le dernier tyran.

Mais, Citoyens représentans, ne laissons pas même à nos féroces ennemis la cruelle satisfaction de se vanter que tel ou tel représentant

(1) C 306, pl. 1157, p. 12. Signé LE VASSEUR (présid.), JOURDAIN (quartier-maître).

(2) *Mess. soir*, n° 650.

(3) P.V., XXXVIII, 185. Bⁿ, 12 prair. (suppl^t); *Débats*, n° 617, p. 133; *J. Sablier*, n° 1348; *Ann. R.F.*, n° 182; *C. Eg.*, n° 650; *J. Paris*, n° 515; *J. Perlet*, n° 615; *Rép.*, n° 161; *Audit. nat.*, n° 614; *J. S.-Culottes*, n° 469; *M.U.*, XL, 174.

a péri sous leur fer homicide; réduisons les à l'impuissance de nuire.

Pour y parvenir, surveillons jour et nuit les conspirateurs et les traîtres, soyons inexorables, oublions-nous nous mêmes pour ne nous occuper que de la cause commune, voilà les seuls gardes que les vrais républicains doivent offrir à leurs représentants.

Nous connaissons, dans nos sections, dans nos communes, les hommes qui par état et par caractère, sont les ennemis irréconciliables de l'égalité; en vain veulent-ils se populariser, leurs liaisons, leurs discours, tout les décèle; enchaînons-les par notre surveillance et par notre conduite, enchaînons ces êtres immoraux qui ne peuvent vivre que dans la débauche et dans le crime, ces vils égoïstes qui sacrifieraient toute la terre à leur existence personnelle. N'ayons de considération, ni pour les parents ni pour les amis. Que tous les fonctionnaires publics, que tous les citoyens soient perpétuellement à leurs postes.

Citoyens représentans, il ne dépendra pas des directeurs de jurés d'accusation du département de Paris, de purger ce département de tous les brigands qui l'infestent. Si l'un de nous prévariquait, frappez; sa mort affermira la République (1).

10

La section de Bondy vient exprimer à la Convention la reconnaissance la plus sensible. Tous les citoyens qui la composent, dit l'orateur, sont autant de Geffroy qui défendront la représentation nationale. (2).

L'ORATEUR : Représentants du peuple,

Pourrait-on jamais croire que tandis que vous travaillez au bonheur des humains sans relâche, que, secondés dans vos immortels travaux par autant de héros qu'il y a de soldats dans nos armées, lorsque la vertu, la probité, la justice et la victoire sont à l'ordre du jour, quand enfin la nature entière d'accord avec vous, nous faisant espérer la plus abondante récolte, semble vous récompenser d'avoir foudroyé l'athéisme en proclamant solennellement l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, qu'il puisse encore exister des scélérats qui ont osé porter sur vous une main parricide... Grâce te soient rendues, Geffroy, pour le signalé service que tu as rendu à la patrie; nous ne connaissons pas de plus belles récompenses à t'offrir que celle de jurer à nos représentants que nous t'acceptons pour modèle... Oui, Législateurs, nous vous jurons qu'à l'imitation de Geffroy, nos corps seront autant de boucliers qui serviront à parer les coups dirigés sur vous par les assassins de l'exécrable Pitt... Nous

(1) C 305, pl. 1144, p. 29.

(2) P.V., XXXVIII, 185. Bⁱⁿ, 12 prair. (suppl^é); J. Sablier, n° 1348; Mon., XX, 598; Débats, n° 617, p. 133; J. Lois, n° 609; J. Fr., n° 613; Ann. R.F., n° 182; J. Matin, n° 708; Audit. nat., n° 614; J. S.-Culottes, n° 469.

vous jurons de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour défendre, vous, la liberté, l'égalité, la République française, une, indivisible et impérissable.

(On applaudit).

L'ORATEUR poursuit :

La section de Bondy profite de l'occasion qu'elle a d'être dans cette auguste enceinte pour vous déclarer que depuis longtemps nous n'avons plus de Société populaire, que nous étions Société d'instruction publique où tous les citoyens étaient admis indistinctement, qu'on n'y faisait autre chose que d'y lire les lois et les rapports intéressants dont vous aviez décrété l'impression.

Nous avions commencé les séances de notre Société par armer et équiper à nos frais, un cavalier que nous vous avons présenté, et qui combat actuellement les ennemis de la patrie, et nous nous sommes dissous en arrêtant que les fonds que nous avions en caisse seraient employés à secourir nos frères indigents de notre section (1).

11

Un secrétaire fait lecture du bulletin de la santé du brave Geffroy: le résultat fait connaître que ce brave républicain est grièvement blessé; mais en même temps son courage et la pureté des plaies font espérer qu'après quelques jours de souffrances, sa blessure n'offrira rien d'inquiétant (2).

[Bulletin du 10 prair. II.] (3).

« La journée d'hier s'est passée avec peu de fièvre, les élancements et picotements des plaies ont beaucoup augmenté et surtout la nuit dernière; ainsi que le suintement puriforme, ce travail a ébranlé une partie des escarts; il a dormi environ quatre heures à diverses reprises; ce matin la fièvre et les autres symptômes sont diminués.

RUFIN, LEGRAS (off. de santé de la S^{on} Le Pelletier).

(Vifs applaudissements).

12

Un membre donne lecture d'une adresse de félicitation à la Convention nationale de la

(1) C 306, pl. 1157, p. 14. Signé LETELLIER, MOUCHY, BERTIEU; p. 15.

(2) P.V., XXXVIII, 185. Bⁱⁿ, 10 prair.; Débats, n° 617, p. 134; J. Perlet, n° 615; Mon., XX, 598; Rép., n° 161; J. S.-Culottes, n° 469; M.U., XL, 172; J. Fr., n° 613; C. Eg., n° 650; J. Paris, n° 515; Feuille Rép., n° 331; C. Univ., 11 prair.; Ann. R.F., n° 182; J. Mont., n° 34; Mess. soir., n° 650; J. Sablier, n° 1348; J. Lois, n° 609; Audit. nat., n° 614; J. Matin, n° 708.

(3) C 304, pl. 1130, p. 15.